



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

ENERGIE JEUNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024
ENERGIE JEUNES
12 Rue de Lord Byron - 75008 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

ENERGIE JEUNES

12 Rue de Lord Byron - 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

À l'Assemblée Générale de l'association ENERGIE JEUNES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENERGIE JEUNES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note de l'annexe « autres informations », sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris la Défense, le 5 décembre 2024

KPMG SA

Géraldine Roosen

Commissaire aux comptes


Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 30/06/2024	Net au 30/06/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	218 382	105 003	113 379	77 566
Immobilisations incorporelles en cours	140 434		140 434	83 094
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	379 421	185 110	194 311	178 205
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	15 586		15 586	28 116
Total I	753 823	290 113	463 710	366 980
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	12 164		12 164	2 488
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	420 318		420 318	425 569
Autres créances	195 461		195 461	214 608
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	113 694		113 694	99 709
Charges constatés d'avance	74 350		74 350	49 695
Total II	815 988		815 988	792 068
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 569 811	290 113	1 279 698	1 159 048
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				


Bilan passif

	au 30/06/2024	au 30/06/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves pour projets de l'entité	214 037	214 037
Report à nouveau	226 659	287 475
Excédent ou déficit de l'exercice	113 874	-60 816
Situation nette (sous-total)	554 569	440 696
Total I	554 569	440 696
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	130 000	
Total II	130 000	
PROVISIONS		
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 258	99 452
Dettes fiscales et sociales	191 394	221 814
Autres dettes	7 622	122
Produits constatés d'avance	256 855	396 965
Total IV	595 128	718 352
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 279 698	1 159 048

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	595 128
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	


Compte de fonctionnement

	Exercice N 30/06/2024	Exercice N-1 30/06/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	8 534	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	276 429	326 924
Ressources liées à la générosité du public	2 273 080	1 986 133
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	980	4 077
Autres produits	143 669	83 269
Total I	2 702 692	2 400 403
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 277	
Autres achats et charges externes	896 396	838 834
Impôts, taxes et versements assimilés	78 258	82 118
Salaires et traitements	1 032 102	1 096 234
Charges sociales	299 725	321 468
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	117 923	72 303
Report en fonds dédiés	130 000	
Autres charges	26 632	19 859
Total II	2 584 313	2 430 816
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	118 379	-30 413
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	6 857	495
Total III	6 857	495
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	6 857	495


Compte de fonctionnement

	Exercice N 30/06/2024	Exercice N-1 30/06/2023
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	125 236	-29 918
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		1 104
Total V		1 104
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	8 369	31 884
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 348	
Total VI	9 716	31 884
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-9 716	-30 780
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 646	119
Total des produits (I+III+V)	2 709 549	2 402 003
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 595 676	2 462 819
EXCEDENT OU DEFICIT	113 874	-60 816

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	23 426	24 742
Prestations en nature	11 829	
Bénévolat	5 085 852	5 308 199
Total	5 121 107	5 332 941
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	5 121 107	5 332 941
Total	5 121 107	5 332 941



Contributions volontaires

Contributions volontaires

	Exercice N 30/06/2024	Exercice N-1 30/06/2023
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	23 426	24 742
Prestations en nature	11 829	
Bénévolat	5 085 852	5 308 199
Total	5 121 107	5 332 941
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	5 121 107	5 332 941
Total	5 121 107	5 332 941

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ENERGIE JEUNES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024, dont le total est de 1 279 698 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 113 874 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/10/2024 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association dite Energie Jeunes fondée le 30 janvier 2009 a pour objet la conception et la réalisation bénévoles d'actions éducatives dans les établissements scolaires au service de la réussite scolaire pour tous, en priorité dans les quartiers peu favorisés.

Ces actions éducatives reposent notamment sur :

des programmes pédagogiques destinés à renforcer la persévérance scolaire chez les élèves, le témoignage de professionnels sur leur expérience et leur activité, leur connaissance des métiers et des parcours.

Energie Jeunes comporte 14 délégations nationales : 11 en métropole et 3 dans les DOM TOM. Avec ses 28 salariés et 742 volontaires (bénévoles, mécénats de compétences et jeunes en service civique), Energie Jeunes intervient dans 877 établissements scolaires et accompagne 126 950 élèves.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Faits caractéristiques

Activité déployée

- 126 950 élèves bénéficiaires dans 5 078 classes
- 877 établissements scolaires partenaires, soit une progression de 9 %
- 750 parents bénéficiaires appelés dans le cadre du programme « 100 % Parents »
- 742 volontaires formés et engagés, un nombre en augmentation de 18 %

Nouveautés programmes

Au collège :

Faciliter la transition école-collège avec un nouvel épisode en 6e

La transition école collège est un moment critique de la scolarité. Les élèves peuvent en effet analyser à tort que les difficultés classiquement rencontrées en début de collège sont le signe qu'ils n'ont pas leur place au collège. Nous avons donc choisi de développer, en s'appuyant sur des protocoles de recherche, une nouvelle séquence pour aider les élèves dans cette transition et renforcer leur sentiment d'appartenance.

Améliorer le défi : Chaque année, les élèves de la 6e à la 4e se lancent un défi, une occasion pour eux de prendre un nouveau départ en termes de comportement ou d'investissement dans une matière. Cette année, le défi a été retravaillé avec l'aide de la chercheuse Gabrielle Oettingen à l'origine d'une méthode spécifique, le WOOP (Wish, Outcome, Obstacle, Plan) : grâce au principe de contraste mental, cette méthode augmente les chances de changer de comportement. Une méthode qui fonctionne aussi bien avec les petits que les grands objectifs et qui peut être mise en œuvre par les élèves.

Des nouvelles thématiques : Dès la 5e, le professeur peut choisir le 3e épisode parmi 3 thématiques différentes. Choix qui lui permet d'adapter « au plus près » le programme Energie jeunes au profil de sa classe. Les trois thématiques proposées par Energie Jeunes sont en lien avec les parcours éducatifs des élèves définis par l'Education Nationale, fil rouge de leur scolarité : parcours Avenir, parcours Citoyen et parcours École promotrice de Santé.

La thématique "Développer l'esprit collectif" est en lien avec le parcours Citoyen. Son objectif est de développer entraide, respect mutuel et empathie chez les élèves. Les réflexes de coopération sont mis à l'honneur par des réflexions collectives et la résolution de situations du quotidien.

La thématique "Améliorer son bien-être au collège" fait ainsi référence au Parcours "Ecole promotrice de santé". Son objectif est d'aider les élèves à comprendre l'importance du sommeil en 5e, à maîtriser leurs émotions en 4e et à réguler leurs usages des écrans en 3e.

La 3e thématique "Préparer son orientation" est jumelée avec le parcours Avenir afin de développer les compétences à s'orienter des élèves et cela tel que défini en cohérence avec le référentiel proposé par l'Onisep.

A l'école :

Création du programme de CM1 : Pour la première année, Energie Jeunes a expérimenté un programme auprès plus de 103 classes.

Au cours du premier épisode, les élèves sont invités à changer de regard sur les apprentissages et à voir les différentes activités scolaires comme des découvertes et des défis. Lors du deuxième épisode, les élèves sont de nouveau invités à changer de regard, cette fois sur des situations émotionnelles négatives qui peuvent entraver leurs apprentissages.

Amélioration du programme de CM2 : Dans le 2e épisode, une séquence growth mindset a été introduite. L'objectif est que les élèves prennent confiance dans leurs capacités en vue de leur entrée en 6e.

Le programme de CM2 évolue de façon à encore préparer les élèves à l'entrée au collège.

N.B. : Une étude d'impact (286 élèves) a été conduite en Ile-de-France et en Auvergne Rhône-Alpes. Les programmes expérimentaux et de contrôle abordaient les thèmes de la transition école-collège, de la capacité à progresser, des bonnes habitudes de travail et de la

Faits caractéristiques

métacognition. La nouveauté résidait dans la façon d'aborder la discussion autour de la transition école collège. Dans le programme expérimental, l'objectif était de travailler sur le thème des attributions causales, dans le but de prévenir « l'essentialisation » des difficultés scolaires. Afin de rassurer les élèves, l'apprentissage au collège était comparé à l'apprentissage du vélo pour que les élèves réalisent que les difficultés sont normales et font toujours partie de l'apprentissage. L'étude a cependant montré que la nouvelle séquence testée n'était pas aussi efficace que celle qu'elle aurait éventuellement remplacée.

100 % Parents :

Ce programme déployé pour la deuxième année propose d'accompagner les parents pour les aider à développer un « growth mindset » et à soutenir leurs enfants en cas de difficultés scolaires.

Les parents visionnent une vidéo et participent à deux échanges téléphoniques menés par un volontaire Energie Jeunes. 100 % Parents vise à aider les parents des élèves bénéficiaires de « Aimer apprendre au Collège », par une intervention courte fondée sur la recherche.

Les temps forts de l'année

Septembre 2023 :

Énergie Jeunes est agréée Jeunesse et Education Populaire.

L'agrément JEP est un label décerné par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Il reconnaît les associations partenaires, comme Énergie Jeunes, qui s'engagent à promouvoir l'éducation des jeunes en respectant des critères stricts. Cet agrément est essentiel pour renforcer notre mission, garantir notre engagement envers l'intérêt général et nous ouvrir la voie à des financements qui soutiennent nos programmes éducatifs et sociaux.

Novembre 2023 :

Energie Jeunes rejoint le Programme Avenir(s) de l'ONISEP !

Aboutissement de plus d'un an de travail avec le Lab'Or de l'ONISEP, le 30 novembre 2023, Energie Jeunes a participé à la séance de signature de la charte des associations partenaires du programme Avenir(s), mis en place par l'ONISEP (Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions). Ce programme fixe pour objectif « d'offrir à tous les jeunes les outils nécessaires leur permettant de construire progressivement et sereinement leurs projets d'orientation, leur parcours de formation et leur entrée dans la vie professionnelle ».

Janvier 2024 :

Création d'une délégation à La Martinique.

Energie Jeunes franchit une nouvelle étape avec la mise en place d'une délégation régionale en Martinique ! Les collèges publics y accueillent 17 000 collégiens. Avec plus de la moitié de ses 43 collèges classés en REP ou REP+, elle fait face à des défis significatifs en matière d'éducation, mettant en lumière l'importance cruciale du travail d'Energie Jeunes pour soutenir ces élèves dans leur parcours scolaire et personnel.

Mars 2024 :

10 ans d'action de nos Volontaires en Service Civique.

La convention d'Énergie Jeunes fin mars 2024 a été l'occasion de célébrer les 10 ans du Volontariat de Service Civique (VSC) au sein de notre association. Ce fut également l'opportunité de réaffirmer l'importance que nous accordons aux VSC. Depuis 10 ans, Énergie Jeunes accueille chaque année une cinquantaine de Volontaires en Service Civique qui ont comme principale mission d'intervenir dans les classes en binôme pour présenter nos programmes.

Avril 2024 :

Renforcement du Lab R&D Energie Jeunes.

Désireuse de franchir une nouvelle étape dans sa volonté d'agir sur le déterminisme social, Énergie Jeunes renforce son Laboratoire de Recherche et Développement pour améliorer ses programmes pédagogiques actuels et en créer de nouveaux. Nous avons accueilli Adélaïde Pitré, conceptrice de programmes pédagogiques. Elle travaille aux côtés de Calliste Scheibling Sève, directrice Pédagogique et Scientifique.



Faits caractéristiques

Mai 2024 :

Énergie Jeunes est certifiée par la CAF America.

La Charities Aid Foundation (CAF) est une organisation américaine qui assiste associations et fondations à travers le monde. Elle en garantit le sérieux et la crédibilité vis-à-vis des donateurs. Depuis le 9 mai 2024, Energie Jeunes dispose d'un certificat délivré par cette Fondation. Il atteste que les subventions et soutiens accordés sont exclusivement utilisés à des fins caritatives.

Juin 2024 :

Un nouveau président pour notre Comité Scientifique.

Animé par la volonté de développer des pratiques éducatives fondées sur les sciences cognitives, Grégoire Borst devient le nouveau président du Comité Scientifique d'Energie Jeunes. Il succède à Joëlle Proust, qui en demeure membre.

Événement partenaires

Pour l'édition 2024 de notre grand événement partenaires, ceux qui nous soutiennent tout au long de l'année ont répondu présents dans les locaux de la Fondation groupe EDF pour une après-midi d'échanges autour du thème (P)réparer le futur : s'engager et transmettre en faveur des générations à venir. Ce rendez-vous annuel a été l'occasion de trouver des pistes de réponses aux enjeux RH liés à la politique RSE des entreprises, de comprendre l'utilité des compétences psychosociales pour réduire les inégalités scolaires et de trouver des solutions d'engagement pour l'année scolaire prochaine. L'événement a rassemblé plus de 70 personnes.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	218 382	140 434		358 816
Immobilisations incorporelles	218 382	140 434		358 816
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	56 291			56 291
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	235 035	88 096		323 130
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	291 326	88 096		379 421
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	28 116	870	13 400	15 586
Immobilisations financières	28 116	870	13 400	15 586
ACTIF IMMOBILISE	537 823	229 400	13 400	753 823

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	140 434	88 096	870	229 400
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	140 434	88 096	870	229 400
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			13 400	13 400
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			13 400	13 400

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	57 722	47 281		105 003
Immobilisations incorporelles	57 722	47 281		105 003
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	3 097	6 336		9 433
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	110 023	65 654		175 677
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	113 121	71 989		185 110
ACTIF IMMOBILISE	170 843	119 270		290 113

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 705 716 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	15 586		15 586
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	420 318	420 318	
Autres créances	195 461	195 461	
Charges constatées d'avance	74 350	74 350	
Total	705 716	690 130	15 586
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	29 877
IJ à recevoir	524
Etat – produits à recevoir	187 657
Produits divers à recevoir	2 146
Total	220 204

Il a été constaté un produit à recevoir de 187.7K euros concernant la collecte de la taxe d'apprentissage en raison de changement de calendrier.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de repris					
Ecart de réévaluation					
Réserves	214 037				214 037
Report à Nouveau	287 475			60 816	226 659
Excédent ou déficit de l'exercice	-60 816	-60 816	113 874		113 874
Situation nette	440 696	-60 816	113 874	60 816	554 569
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat					
TOTAL	440 696	-60 816	113 874	60 816	554 569

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 595 128 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 258	139 258		
Dettes fiscales et sociales	191 394	191 394		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	7 622	7 622		
Produits constatés d'avance	256 855	256 855		
Total	595 128	595 128		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	21 440
Dettes provis. pr congés à payer	68 562
Personnel – autres charges à payer	8 047
Personnel – ndf à payer	17 208
Charges sociales s/congés à payer	29 147
Charges sociales – charges à payer	1 044
Taxes sur salaires	5 333
Etat – formation professionnelle co	473
Total	151 255

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	74 350		
Total	74 350		

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires (loyers, ...) dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	256 855		
Total	256 855		

Les produits constatés d'avance sont composés :

- Des produits des partenariats dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur : 248 K€.
- Des subventions dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur : 8.4 K€.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

	30/06/2024	30/06/2023
<i>Autres produits</i>		
Dons partenaires	1 840 016	1 582 251
Collectes taxe d'apprentissage	363 745	360 918
Dons privés	69 273	42 327
Rétrocession droits d'auteur	45	636
transfert de charges d'exploitation	980	4 077
Autres produits de gestion courante	3 235	176
Total	2 277 294	1 990 385

Subventions d'exploitation

1. Subventions relatives aux services civiques :

En tant qu'organisme agréé, l'Association a perçu sur l'exercice 2023-2024 un total de 51 340 euros de subventions pour le financement des services civiques.

2. Subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) :

L'association a signé une convention pour un montant de 60 000 euros avec le ANCT pour lutter contre les inégalité scolaires afin de favoriser la réussite scolaire.

3. Subvention de l'Académie de Versailles :

L'association a signé une convention pour un montant de 50 000 euros avec le Rectorat de Versailles dans le cadre du dispositif "devoirs faits" dans lequel l'association s'est engagée à fournir des ressources et des outils pour les établissements identifiés et aussi à former les coordinateurs.

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		186 769	89 800			276 429
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						276 429

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	30/06/2024	30/06/2023
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 857	495
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	6 857	495
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		
Résultat financier	6 857	495

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	8 369	
Amortissements des immobilisations	1 348	
TOTAL	9 716	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 28,1 personnes dont 6,87 apprentis.

	30/06/2024	30/06/2023
Responsables opérations académie/programmes	9	8
Chargées de mission scientifique	1	1
Responsables des relations collèges	1	2
Responsables communication/assistant communication	2	2
Responsables contrôle de gestion	0	0
Responsables des opérations/assistants	12	12
Directrices du développement	1	1
Responsables administratives RH	2	2
Total	28	28

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les trois plus hauts dirigeants de l'association identifiés sont :

Président - Philippe Korda

Vice-président - Laurent Kocher

Secrétaire - Jean-François Rambicur

L'association ne verse aucune rémunération, ni avantage en nature au titre des fonctions occupées par ces derniers.

Honoraires CAC

Pour l'exercice 2023-2024, les honoraires du CAC s'élèvent à 9391 euros.

Détail de la ventilation des contributions volontaires

Type	Nombre d'heure de bénévolat	Equivalent en nombre de classes	Valorisation
Bénévoles assurant les tâches de direction	0	0	95 000
Mécénat de compétence	58 486	2 451	3 554 519
Bénévoles indépendants	18 731	3 604	446 818
Bénévoles salariés	3 283	1 403	111 639
Bénévoles retraités	654	259	22 222
Services civiques	51 075	2 154	855 654
Abandon d'indemnités	0	0	23 426
Abandons frais autres	0	0	11 829
TOTAL	132 229	9 871	5 121 107

Autres informations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouvertur de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj sans dép.)
Fonds dédiés		130 000				130 000	
Total		130 000				130 000	

Les contributions volontaires correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature, etc.

Les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Périmètre de la valorisation des contributions volontaires :

Les contributions volontaires perçues par l'association comprennent le bénévolat des volontaires, les mises à disposition de personnes par des entités tierces partenaires (mécénat de compétence), les biens meubles et immeubles et les dons en nature.

Tous ces éléments de contributions volontaires sont valorisés aux fins de s'agréger au compte d'Emploi annuel des Ressources de l'association.

Principe de valorisation des heures de volontaires :

Le taux horaire standard de formation de 34 € résulte d'une moyenne des coûts horaires observés chez nos entreprises partenaires.

Les autres taux sont calculés par les entreprises partenaires en fonctions des coûts de revient des salariés.

La valorisation des contributions résulte du produit des heures fournies à l'association, déplacements compris, par les taux horaires déterminés par les entreprises partenaires et par l'association pour les bénévoles indépendants et les services civiques.

- Volontaires indépendants : Les heures de contributions en activité de formation sont valorisées au taux unitaire global de 34 euros. Les heures de contribution « hors activité de formation » sont valorisées au taux unitaire global de 14 euros,

- Volontaires du service civique : Les heures de contributions en activité de formation sont valorisées au taux unitaire global de 34 euros.

Les heures de contribution « hors activité de formation » sont valorisées au taux unitaire global de 14 euros,

- Bénévoles salariés au sein de nos entreprises partenaires : Les heures de contributions sont valorisées par les entreprises en fonction des coûts de revient des salariés

- Mécénats de compétences délégués par nos entreprises partenaires : Les heures de contributions sont valorisées par les entreprises en fonction des coûts de revient des salariés.

Modalités du retraitement de la valorisation des ressources année civile versus année comptable :

Les entreprises partenaires adressent à l'association la liste valorisée au prorata temporis des mécénats de compétence sur l'année civile précédant la période de clôture des comptes de l'association (du 1er juillet au 30 juin).

Les entreprises partenaires n'étant pas en mesure de fournir un état correspondant à la période de clôture des comptes de l'association, il est procédé à un retraitement de la liste valorisée pour d'une part déduire la part correspondant au 1er semestre de l'année civile N-1 et ajouter la part correspondant au 1er semestre de l'année civile N.

Le retraitement des périodes se fait globalement en fonction des heures et des coûts moyens des contrats de mécénats et si nécessaire contrat par contrat.

Il est tenu compte des entrées et sorties de mécénats de compétence suivant le tableau de suivi des contrats de mécénats tenu par la RH.

Autres informations

Mise à disposition de locaux :

Des conventions de mise à dispositions de locaux à titre gratuit au profit d'Energie Jeunes ont été signées sur quelques DR.

Les surfaces prêtées étant modestes et non significatives, nous n'avons donc pas procédé à une évaluation des locaux prêtés à l'association.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public :

Voir tableau annexé.

Conformément au règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018, les coûts sont répartis dans trois postes :

- Les missions sociales,
- Les coûts d'appel à la générosité publique et de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement et de communication.

Les missions sociales

La mission sociale de l'association Energie Jeunes consiste à la formation des élèves de collèges de la 6ème à la 3ème à la persévérance scolaire. Pour ce faire une organisation nationale et régionale a été mise en place avec la contribution de volontaires pour couvrir les besoins des formations exprimés par les collèges.

Toute l'organisation concourt à l'exercice de cette mission sociale et les décisions d'affectations analytiques qui ne sont pas comprises dans cette mission sociale relève soit des frais de fonctionnement soit de la recherche de fonds.

Les versements à d'autres organismes agissant en France sont constitués principalement des frais de formation des personnes en services civiques dans l'association.

Les frais de recherche de fonds

L'Association regroupe les frais de recherche, de traitement des dons issus de la collecte de la taxe d'apprentissage et du mécénat sur cette rubrique.

Les frais de fonctionnement

Il n'est imputé aucune quote-part de ces frais sur les missions sociales. Les frais de fonctionnement général prennent en charge pleinement les frais suivants : services ressources humaines, service comptabilité, service contrôle de gestion et audit, service informatique, services généraux, service communication institutionnelle, service juridique, direction financière. A l'exception des salariés responsables régionaux des opérations dont le coût global est affecté à 100% à la mission sociale de l'Association.

Certains salariés peuvent être à la fois en fonctionnement et en missions sociales.

Les autres fonds privés

Les autres fonds privés comprennent les produits issus des partenariats entreprises ainsi que les produits de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Subventions & autres concours publics

Les produits des subventions obtenues, dont notamment les subventions relatives aux contrats de services civiques, sont intégrés dans la ligne subvention & autres concours publics.

 **CROD 2024**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 121 107		5 332 941	0
Bénévolat	5 085 852		5 308 199	
Prestations en nature	11 829			
Dons en nature	23 426		24 742	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	5 121 107	0	5 332 941	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	5 026 107		5 262 941	
Réalisées en France	5 026 107		5 262 941	
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA DE RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	95 000		70 000	
TOTAL	5 121 107	0	5 332 941	0

CER 2024
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- MISSIONS SOCIALES	69 319	42 963	1- RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	69 319	42 963
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	69 319	42 963	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	69 273	42 327
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	45	636
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	69 319	42 963	TOTAL DES RESSOURCES	69 319	42 963
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEREGIATIONS			2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			3- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	69 319	42 963	TOTAL	69 319	42 963
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		



CVN 2024

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	5 026 107	5 262 941	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 121 107	5 332 941
Réalisées en France		5 262 941	Bénévolat	5 085 852	5 308 199
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	11 829	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	95 000	70 000	Dons en nature	23 426	24 742
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	5 121 107	5 332 941	TOTAL	5 121 107	5 332 941

FONDS DEBIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU OUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		